

Créations d'entreprises. Les Talents de Bretagne récompensés

17 juin 2014

Des créateurs d'entreprises bretons ont été récompensés, jeudi dernier, par BGE, le réseau national d'appui aux entrepreneurs. Chaque année, le concours permet de donner un coup de pouce à trois créateurs retenus dans cinq catégories, le premier reçoit 1.500 EUR, le deuxième 1.000 EUR et le troisième une prestation de communication. Au niveau national, cette année, 1.579 dossiers ont été examinés. En Bretagne, 103 candidats se sont inscrits au concours, 42 ont été retenus sur dossiers pour passer devant un jury. Six jurys étaient réunis à Vannes pour recevoir les 42 créateurs d'entreprise retenus.

Prix « Innovation » : Clarisse Le Court pour Claripharm, entreprise d'invention de dispositifs médicaux à Saint-Alban (22).

Prix « Artisanat » : Maud Mitenne pour Macfarlane Création, atelier de créations sur mesures de costumes et de robes de mariées, à Brest.

Prix « Commerce » : Valérie Villalard pour Cash Kid, dépôt-vente de vêtements pour enfants à Dinan (22).

Prix « Services » : Amélie Le Paih, pour l'atelier ALP, maîtrise d'oeuvre spécialisée dans la terre crue à Saint-Malo (35).

Prix « économie sociale » : Christophe Guychard pour Openflexo à Plouzané (29).

Un prix Coup de Coeur a été décerné à Thomas Colin pour « Where is Tom », street food dans un bus anglais à Lorient. Prix remis par la Fondation Guyomard.

Le prix Talents des cités revient à Antoniya Genova qui a été récompensée (2.000 EUR) pour son activité de psychologue pour migrants, installée à Rennes. Edgar Castro a également été récompensé de 1.000 EUR pour son projet Lands Tic, création de jeux vidéo pour apprendre une langue, installé à Rennes. Les lauréats vont désormais pouvoir concourir au niveau national.